

COMITE DE DIRECTION

P.V. N° 12

Réunion de Bureau : Mardi 05 janvier 2021

Président : M. Pierre GUIBERT
Président Délégué : M. William PONT
Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mme Cathy DARDON – Jean-Paul RUIZ

Assistent à la réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – Aurélie MEUNIER (Gestionnaire Comptable) - Ludivine REGNIER (CTD DAP) – M. André ABLARD

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LES LOCAUX DU DISTRICT

A VOTRE ARRIVEE DANS LE HALL D'ENTREE
VOUS DEVEZ REMPLIR UN FORMULAIRE DE PRESENCE

Nécrologie :

Le Président, les membres du Comité de Direction et le Personnel du District du Var ont appris avec une grande tristesse le décès du père de M. Patrice BOUREAU, Président de la Commission des Arbitres et grand-père de Cyril, membre de la Commission des Arbitres.

Le District du Var présente à Patrice, à Cyril ainsi qu'à tous les proches touchés par ce deuil ses plus sincères condoléances.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Information relative aux surclassements*

- *Informations*

CORRESPONDANCE

• F.F.F

- Proposition d'un nouveau Webinaire consacré à « développer le efoot dans son club ». Transmis à la CDT DAP
- Informant des décisions sanitaires mises à jour le 14 décembre 2020. Noté

• LIGUE MEDITERRANEE

- Point sur la situation des dossiers FAFA saison 2020/2021. Transmis à la CTDIS
- Réception du dossier FAFA Emploi du SC DRAGUIGNAN. La demande de subvention ne pourra pas être accordé cette saison. Transmis au CTDIS

• DIVERS

- **CDOS 83** : Appel à candidature pour l'Assemblée Générale électorale du 27 février 2021. Noté
- **M. Joseph SALUZZO** : Acte de candidature pour une Commission du District. Noté.

INFORMATION

L'accès au District est autorisé en cas de nécessité pour les membres des Commissions dans le respect des gestes barrières et en petit comité les mardis et jeudis après-midi (14h à 17h) uniquement.
Les Commissions peuvent se réunir en visio. Le secrétariat se tient à la disposition des Présidents de Commission pour mettre en place ces réunions à distance.
Par contre l'accès au District reste strictement interdit au public.

REPRISE DES COMPETITIONS

L'option retenue par le Comité de Direction pour la reprise éventuelle des compétitions fin Janvier début Février 2021 est :

- Déroulement essentiellement de la phase ALLER des championnats seniors, jeunes et féminines avec conservation des points acquis et deuxième phase « PLAY OFF » et « PLAY DOWN ».

Concernant les poules à 10 la possibilité de conduite à terme des championnats reste possible.

Ces options seront confirmées en fonction de la situation sanitaire et des décisions Gouvernementales présent après le 01 janvier 2021.

INFORMATION SUR LA PARTICIPATION DES JOUEURS EN CATEGORIES SUPERIEURES

- CRITERIUM : participation joueurs U18, U19 et U20
- U19 : participation des joueurs U19 et U18 et **3 joueurs U17 surclasses (Article 73.1 des RG)**
- U18 : participation des joueurs U18 et U17 et **3 joueurs U16 surclassés**
- U17 : participation des joueurs U17 et U16 et **3 joueurs U15 surclassés**
- U16 : participation des joueurs U16 et U15 et **3 joueurs U14 surclassés**
- U15 : participation des joueurs U15 et U14 et **3 joueurs U13 surclassés**
- U14 : participation des joueurs U14 et **3 joueurs U13**

« VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE »

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

VIGILANCE CONNUE DE METEO France AVANT LE VENDREDI 17H :

Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte

VIGILANCE DECLAREE PAR METEO France APRES LE VENDREDI 17H :

Dès lors qu'une vigilance Météo Orange ou Rouge « pluie, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France pour le département du Var après le vendredi 17h toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s) par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes. Cette décision s'applique également aux officiels « Arbitres, Délégués et Observateurs ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt du minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et VAUCLUSE.

Aucun déplacement hors secteur géographique de la Ligue Méditerranée ne sera accepté.

Toutes les réservations doivent être adressées par mail au secrétariat du District du Var à l'attention de M. Jean Paul RUIZ, Vice-Président du District, seule personne habilitée à gérer ces réservations (tél. 06.84.31.70.43)

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

L'Assemblée Générale d'Hiver est prévu le samedi 30 janvier 2021 au Hall des Expositions à BRIGNOLES en présentielle si **les conditions sanitaires le permettent.**

*Prochaine réunion Plénière en Visio
le 12 janvier 2021*

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO